



## Organisation générale du Conseil d'administration

Décembre 2025

### PRESIDENCE

C  
O  
M  
I  
T  
E  
  
D  
I  
R  
E  
C  
T  
E  
U  
R



**Nordine HADJRABAH**  
Coprésident - Forez



**Jean-Louis LAGREVOL**  
Coprésident - St Étienne



**Jean-Luc COMETTI**  
Président



**Hervé MARTIN**  
Coprésident - Velay



**Jean Christophe PERRET**  
Coprésident - Roannais

### BUREAU



**Josiane VARENNE**  
Trésorière



**Gilles MATHEVET**  
SA.NA.M.A.



**François FONTAINE**  
Secrétaire



**Franck COURTILLET**  
Communication externe



**Bernard GRIMBERT**  
Environnement

### COLLEGE ADMINISTRATEURS



**Thierry BERGER**



**Albert GUICHARD**



**Pierre LABE**



**Christophe OSCUL**



**Alain PICARD**



**Michel PLACE**



**Jean POLLET**



**Jean Marc PROVERA**



**Sébastien TATUSZKA**



**Jacques VEROT**

### Commissions

### Responsable

### Adjoint(s)

Commission Sorties de pêche	Hervé MARTIN	Albert GUICHARD Christophe OSCUL
Commission Formation - École de pêche - perfectionnement	Nordine HADJ-RABAH	Jean Louis LAGREVOL Jean Marc PROVERA
Commission Protection des milieux aquatiques	Bernard GRIMBERT	Pierre LABE (Roannais)
Commission CFPM	Jean-Luc COMETTI	Co présidents
Commission Communication Communication externe Communication interne	Franck COURTILLET Thierry BERGER	Jean-Luc COMETTI
Commission Manifestations promotionnelles	Responsables de sections	François FONTAINE
Commission SANAMA	Jean-Luc COMETTI	Gilles. MATHEVET
Commission Finances	Josiane VARENNE	Sébastien TATUSZKA

[Règles de fonctionnement](#)

## **Les règles de fonctionnement - validées au Conseil le 6/5/2005**

### **Principes généraux de fonctionnement**

La présidence exerce le pouvoir général de direction et fixe la politique du Club  
La présidence fixe les orientations annuelles en collaboration avec le bureau (budgets, plannings, matériels, moyens humains, communication, ...) En cas d'urgence ou de situation de blocage, les décisions peuvent être prises par la présidence et en dernier ressort par le président délégué  
Le conseil s'approprie les orientations générales fixées par la présidence

### **Fonctionnement du CA :**

Les réunions du conseil ou du comité directeur sont maintenues le premier mardi de chaque mois.  
Les administrateurs doivent signaler au président, avant le 20 de chaque mois, les points qu'ils souhaitent traiter à la prochaine réunion .  
Les membres de la présidence d'honneur sont systématiquement conviés aux réunions du CA.  
Le conseil amende et valide les propositions des responsables d'activités.

### **Organisation des activités - Pouvoir d'initiative et responsabilisation accrue**

Chaque activité a un responsable permanent, membre du CA  
Chaque responsable constitue une équipe avec suppléants ou co animateurs .  
Chaque responsable fait des propositions chiffrées pour son domaine d'activité (Produits et charges) si possible en début de saison.  
Chaque responsable rend compte à la présidence et au CA du déroulement de l'activité sous sa responsabilité .

Une nouvelle activité proposée en cours d'année ne sera validée et organisée qu'après  
=> auto désignation de volontaires pour la réaliser  
=> arbitrages budgétaires éventuels.

### **Trésorerie et budget :**

Un budget prévisionnel est établi en début de saison, simultanément au calendrier prévisionnel d' activité.  
Ce document permet de réaliser les arbitrages budgétaires éventuels  
(1) Un état de la trésorerie est transmis chaque fin de trimestre au président délégué

(1) Non nécessaire depuis la gestion sur AssoConnect